



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tarifs

Question écrite n° 12169

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'aide allouée aux étudiants dans le cadre du programme Erasmus, programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre les universités et les grandes écoles européennes. Le montant de la bourse attribuée aux étudiants, varie selon le coût de la vie dans le pays d'accueil. Cependant, nos étudiants français se retrouvent parfois dans l'impossibilité de retrouver leur famille compte tenu des prix des transports appliqués dans notre pays. À titre d'exemple, un étudiant en école de commerce à Hambourg, s'il veut passer les fêtes de Noël avec sa famille, doit payer 360 euros un billet de train aller-retour Hambourg-Paris, et cela même avec une carte 12-25 ans. Compte tenu du faible pouvoir d'achat des étudiants et de la précarité dans laquelle ils se retrouvent parfois, il souhaiterait savoir quelles mesures il entend prendre afin de permettre aux étudiants de bénéficier de tarifs plus avantageux dans les transports.

Texte de la réponse

Les universités françaises occupent une place de premier plan pour la mobilité en Europe, avec le plus grand nombre d'établissements qui, d'une part, participent à Erasmus, et d'autre part, offrent des masters d'excellence, reconnus pour leur haute qualité, dans le cadre d'Erasmus Mundus. Le programme Erasmus, qui vient de fêter ses 25 ans d'existence, a déjà permis à plus de 2,2 millions d'étudiants européens (dont 380 000 Français) de bénéficier d'une bourse européenne de mobilité. Pour l'année universitaire 2011-2012, 33 269 étudiants français ont participé à ce programme contre 31 747 en 2010-2011, faisant de la France le second pays en termes de mobilité estudiantine parmi les 33 pays participants au programme Erasmus. Ces 33 269 mobilités se répartissent entre 25 924 mobilités d'études (+0,2 % par rapport à 2010-2011) et 7 345 mobilités de stage (+23,8 % par rapport à 2010-2011). Sous réserve des crédits communautaires disponibles attribués aux établissements, dans le cadre de budgets annuels contraints, et face à une demande de mobilité en constant essor en France, le montant moyen mensuel d'une bourse de stage s'est élevé en 2010-2011 à 347 euros et celui d'une bourse Erasmus pour une mobilité d'études à 176 euros en moyenne. S'agissant des bourses Erasmus, leur montant moyen varie selon le pays d'origine du bénéficiaire. La base légale du futur programme communautaire, a priori intitulé « Erasmus pour tous », est actuellement en négociation pour la période 2014-2020 et prévoit d'ajuster le montant des bourses Erasmus au coût de la vie du pays d'accueil. Par ailleurs, un étudiant Erasmus issu d'une famille modeste peut également bénéficier - sous réserve des conditions requises en termes de ressources et de nature des études poursuivies - d'autres aides financières accordées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : il s'agit, d'une part, de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux portable dans un autre pays membre du Conseil de l'Europe ; et d'autre part, de l'aide à la mobilité internationale qui complète la bourse sur critères sociaux et s'adresse aux étudiants qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. Ces aides peuvent notamment avoir pour objectif d'alléger les charges de transport qui pèsent sensiblement davantage sur les familles à faibles revenus. Enfin, des aides peuvent également être sollicitées auprès des collectivités territoriales, voire des établissements eux-mêmes, ce qui permet, le cas

échéant, de moduler les bourses selon la destination et les revenus des destinataires. Le développement ambitieux de la mobilité des étudiants constitue une priorité majeure pour la France. Ainsi, soucieuse de développer la démocratisation d'Erasmus, Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche plaide activement pour une plus large ouverture de ce programme, afin qu'il bénéficie plus largement aux étudiants issus de familles modestes.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12169

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6917

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5889